

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE TPCI 5,99% 2015 - 2025

Déjà champions d'Afrique et bientôt champions de la croissance économique !

Du 14 Avril
au 07 Mai 2015

TAUX D'INTÉRÊT
5,99%* L'AN
SUR 10 ANS

*Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

MONTANT DE L'OPÉRATION
120 MILLIARDS
F CFA

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 F CFA

www.tresor.gov.ci
email : infotpci@tresor.gov.ci



Clément Sijehy



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87 • www.tresor.gov.ci
email : infotpci@tresor.gov.ci

Représentant
de l'Émetteur



SGI Consortium chef de file



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES - BNI FINANCES
CGF BOURSE - CITICORP CSWA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES
NSIA FINANCES - SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF - SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SOGEBOURSE

Cette opération a été identifiée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le N° EE/15-01

CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 120 milliards FCFA.

But de l'émission :

L'émission a pour objet, le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2015.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de cent vingt milliards (120 000 000 000) FCFA représenté par 12 000 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

Période de souscription :

La période de souscription sera ouverte du 14 avril au 07 mai 2015 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurance.

Jouissance des obligations : 14 Mai 2015

Date de règlement : 14 Mai 2015

Taux d'intérêt : 5,99% net l'an

Durée : 10 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'Emprunt Trésor Public TPCI 5,99% 2015-2025 se fera par amortissement annuel par séries égales avec deux (2) ans de différé.

Date d'échéance :

14 Mai 2025

Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

SURETES

Compte séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Il est approvisionné avec des ressources affectées par la Côte d'Ivoire.

Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal :

Les revenus liés aux Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résidant en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

Droit applicable :

La présente opération est régie par le droit ivoirien.

LIQUIDITE

Les Obligations issues de l'emprunt « Trésor Public 5,99% 2015-2025 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION A LA BRVM

Cotation :

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard trois mois après leur date de jouissance.

Chefs de file :



Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.